



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/06/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 22 juin 2009***  
**D - 20090356**

***Aujourd'hui Lundi 22 juin Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

( sauf de 15 H 20 à 16 H 50 et de 18H à 18 H 25)

## **Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN (*préside la séance de 15 h 20 à 16 h 50 et de 18 h à 18 h 25*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

## **Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Chafika SAILOUD,

## ***Groupe scolaire Beck Buisson. Avenants aux marchés de travaux. Tranche Ferme.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20080264 du 19 mai 2008, les marchés travaux pour la restructuration du Groupe Scolaire Beck-Buisson ont été signés pour un montant de 8 214 888,19 € TTC dont 2 671 783,66 € TTC, pour la tranche ferme.

En cours de chantier, certains ajustements doivent être réalisés.

- Lot 2 – Gros Œuvre-Désiamontage. Les prestations doivent être adaptées, en particulier, les massifs béton des coursives doivent être modifiés pour tenir compte de la présence des réseaux enterrés, des traversées supplémentaires de murs pour les lots techniques s'avèrent nécessaires ainsi que la modification de structure maçonnée destinée à recevoir les renforts de charpente.

De plus, lors des travaux de démolition, la nature des sols s'est avérée correcte et a permis de faire l'économie de remblais, de même, la base de vie du chantier a pu être en partie logée dans des locaux désaffectés de l'école.

Ces modifications nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° 080141 attribué à l'Entreprise CAZENAVE, dans les conditions suivantes :

Montant Marché initial TF	573 121,36 € TTC
Montant Avenant	6.857,11 € TTC
Nouveau montant Marché	579 978,47 € TTC

- Lot 3 – Structure métallique. Les prestations doivent être adaptées pour assurer la mise en place d'une équerre de propreté entre le mur et la coursive de l'étage pour pallier aux irrégularités de la façade.

Ces modifications nécessitent de passer un avenant en plus-value au Marché n° 080142 attribué à l'Entreprise Axe METAL dans les conditions suivantes :

Montant initial TF	272 336,38 € TTC
Montant Avenant	1 803,57 € TTC
Nouveau montant Marché	274 139,95 € TTC

- Lot 7 – Charpente Couverture. Les prestations doivent être adaptées pour répondre aux modifications apportées pour le confortement de la charpente. Initialement prévue en bois, ce renfort sera réalisé par une poutre métallique.

Ces modifications nécessitent de passer un avenant en moins-value au Marché n° 080146 attribué à l'Entreprise CAZENAVE dans les conditions suivantes :

Montant initial TF	92 899,30 € TTC
Montant Avenant	- 6 174,35 € TTC
Nouveau montant Marché	86 724,95 € TTC

- Pour faire suite à la mise en œuvre du béton de la coursive neuve de l'étage, et pour éviter les problèmes de retrait entre les matériaux, la mise en œuvre de seuils en bois dur est proposée.

Ces modifications de prestations du Lot 8 – Menuiseries bois extérieurs attribué à l'Entreprise MCE PERCHALEC nécessitent de passer un avenant en plus-value au Marché n° 080147 dans les conditions suivantes :

Montant initial TF	228 720,22 € TTC
Montant Avenant	3 214,85 € TTC
Nouveau montant Marché	231 935,07 € TTC

- Lot 9 – Menuiseries intérieures, il s'avère nécessaire de remplacer des trappes coupe-feu d'accès aux combles par une porte coupe-feu.

Ces modifications nécessitent de passer un avenant en moins-value au Marché n° 080148 de l'Entreprise VEALIS dans les conditions suivantes :

Montant initial TF	145 585,98 € TTC
Montant Avenant	- 552,95 € TTC
Nouveau montant Marché	145 033,03 € TTC

- Lot 10 - Suite à la réalisation de la structure métallique de la coursive, le bureau de contrôle impose la mise en œuvre d'un flocage pour rendre l'ouvrage stable au feu. Il est nécessaire de passer un avenant en plus-value au Marché Platerie n° 080149 attribué à l'Entreprise BLR

Montant initial TF	221 730,03 € TTC
Montant Avenant	9627,80 € TTC
Nouveau montant Marché	231 357,83 € TTC

Lors de la réalisation des planchers béton neufs à l'étage, il est apparu des défauts de planéité avec les planchers bois conservés. Aussi, pour assurer la pose de revêtements des sols, il est nécessaire d'exécuter un rattrapage d'épaisseur par la mise en œuvre d'un ragréage fibré. Un avenant en plus-value au Lot 12 – Sols souples Marché n° 080151 attribué à l'Entreprise GUENNEC et Fils doit être passé :

Montant initial TF	27 454,24 € TTC
Montant Avenant	956,80 € TTC
Nouveau montant Marché	28 411,04 € TTC

- Lot 14 - Des poteaux en fonte soutiennent les planchers de l'étage, prévus initialement habillés en plâtre pour des impératifs de stabilité au feu, il est proposé pour des raisons esthétiques et de résistance au choc, de les conserver brut et de réaliser un remplissage plâtre, avec l'accord du bureau de contrôle.

Toutefois, une préparation de la surface des poteaux avant mise en peinture est nécessaire pour obtenir un fini convenable. Ces modifications nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° 080153 de la société LTB :

Montant initial TF	42 936,40 € TTC
Montant Avenant	1 076,40 € TTC
Nouveau montant Marché	44 012,80 € TTC

- Lot 15 – Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaire. Les prestations doivent être adaptées pour répondre aux demandes du bureau de contrôle notamment pour la mise en place d'un extracteur supplémentaire nécessaire à la ventilation des bureaux. De plus, afin d'améliorer l'isolement acoustique, la mise en place de « manchons » s'avère nécessaire. Enfin, pour assurer un entretien convenable des armoires qui gèrent le chauffage et la ventilation, la mise en place de prises de courants et d'éclairage est également nécessaires. Par ailleurs, une adaptation technique sans

conséquence financière doit être réalisée sur les panneaux rayonnants et les bouches d'air.

Ces adaptations nécessitent de passer un avenant en plus-value au Marché n° 080154 de l'entreprise CEGELEC :

Montant initial TF	325 833,85 € TTC
Montant Avenant	2 747,67 € TTC
Nouveau montant Marché	328 581,52 € TTC

- Lot 16 – électricité Au cours des travaux de ravalement, des câbles téléphones et du réseau câblé ont été découverts sur les corniches de la façade. Pour assurer leur dévoiement, la mise en place de fourreaux sur chemin de câble dans les pléniums du rez-de-chaussée est nécessaire. De plus, pour répondre à la nouvelle réglementation des personnes à mobilité réduite, les interrupteurs et prises de courants prévus initialement blancs sont remplacés par des appareillages de couleur. Enfin, à la demande de la direction gestionnaire, il doit être procédé, à titre expérimental, à la mise en place d'un contrôle d'accès, par carte de certains locaux de l'école.

Ces modifications nécessitent de passer un avenant en plus-value au Marché n° 080155 attribué à l'Entreprise CEGELEC :

Montant initial TF	160 177,00 € TTC
Montant total avenant	18 984,92 € TTC
Nouveau montant Marché	179 161,92 € TTC

- A la demande de la direction gestionnaire, il est nécessaire de compléter les équipements prévus initialement par l'installation d'un lave fruit ainsi que d'un meuble réfrigéré hors d'œuvre/desserts.

Ces modifications nécessitent de passer un avenant, au Lot 18 – Equipements cuisine attribué à TECHNICUISINE, Marché n° 080157:

Montant initial TF	35 671,90 € TTC
Montant Avenant	3 109,60 € TTC
Nouveau montant Marché	38 781,50 € TTC

Lot 19 VRD - A la suite de la période de préparation, il est apparu nécessaire de rajouter des fourreaux sous chaussée pour améliorer la liaison entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

Ces modifications nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché N° 080158 attribué à l'Entreprise CREGUT dans les conditions suivantes :

Montant initial TF	89 645,70 € TTC
Montant Avenant	12 473,54 € TTC
Nouveau montant Marché	102 119,24 € TTC

L'ensemble de ces modifications porte le coût des travaux de la tranche ferme à la somme de **2 725 908,62 € TTC (+ 2,02 %)**

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, , de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213 – article 2313.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 juin 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTE**